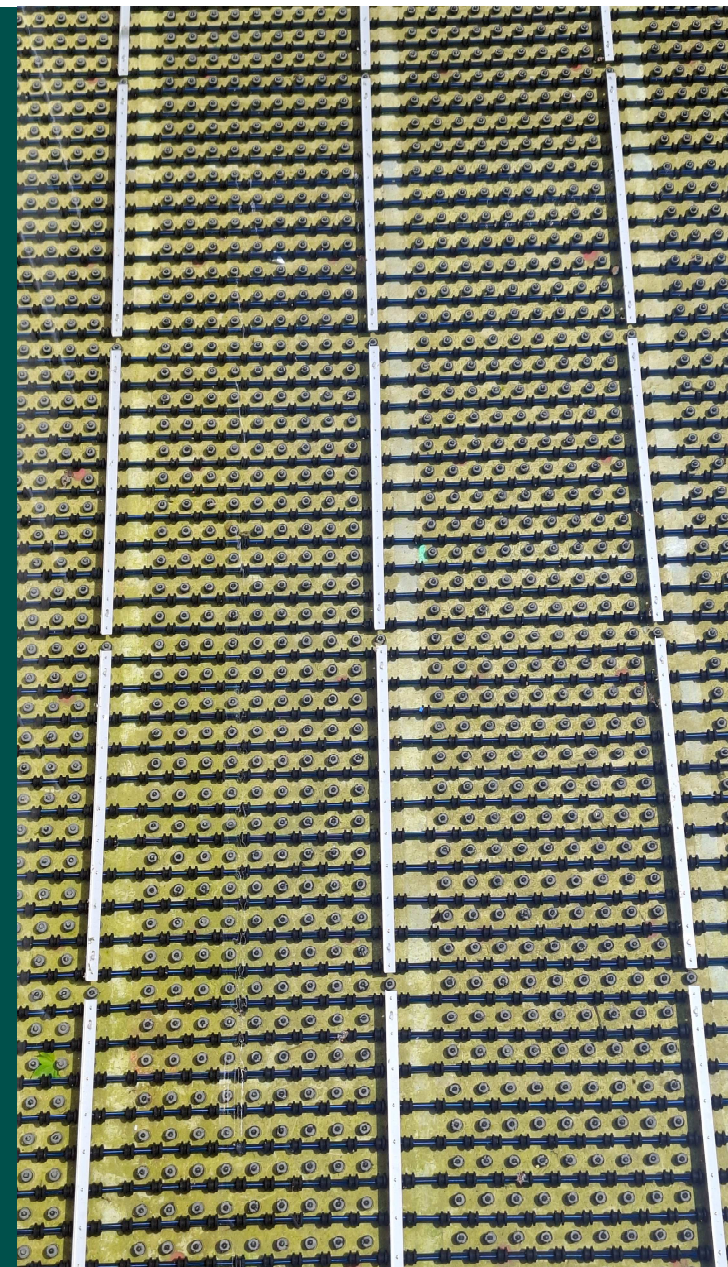


# Bilans de l'épuration vaudoise 2025

## Perspectives et conclusions

Florence Dapples

7-8 mai 2026



# « Sous chaque grille se cache une rivière... »

Nouvelle campagne 2026 de l'ASGP

- Du matériel de sensibilisation (affiches, flyers), pour les communes
- Des messages clairs visant à réduire les impacts des activités professionnelles et des comportements de la population
- Des podcasts

<https://aquava.ch/>



« Sous chaque grille se cache une rivière... »

**Ne jetez rien !**

aquava.ch

canton de vaud  
LIBERTÉ PATRIE

ÉTAT DE Fribourg  
STADT Fribourg

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

BROYE  
SOURCE DE VIE

Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Office fédéral de l'environnement OFE

ASGP  
SVFA  
ASGP

# STEP/STAP et aménagement du territoire

Bon nombre de STEP sont actuellement encore localisées en zone agricole (16 LAT). Dans le cadre de leur modernisation, extension ou de leur remplacement par une STAP..., **il est important de planifier l'affectation conforme des parcelles concernées, notamment dans le cadre de la révision des Plans d'affectation communaux (PACom).**

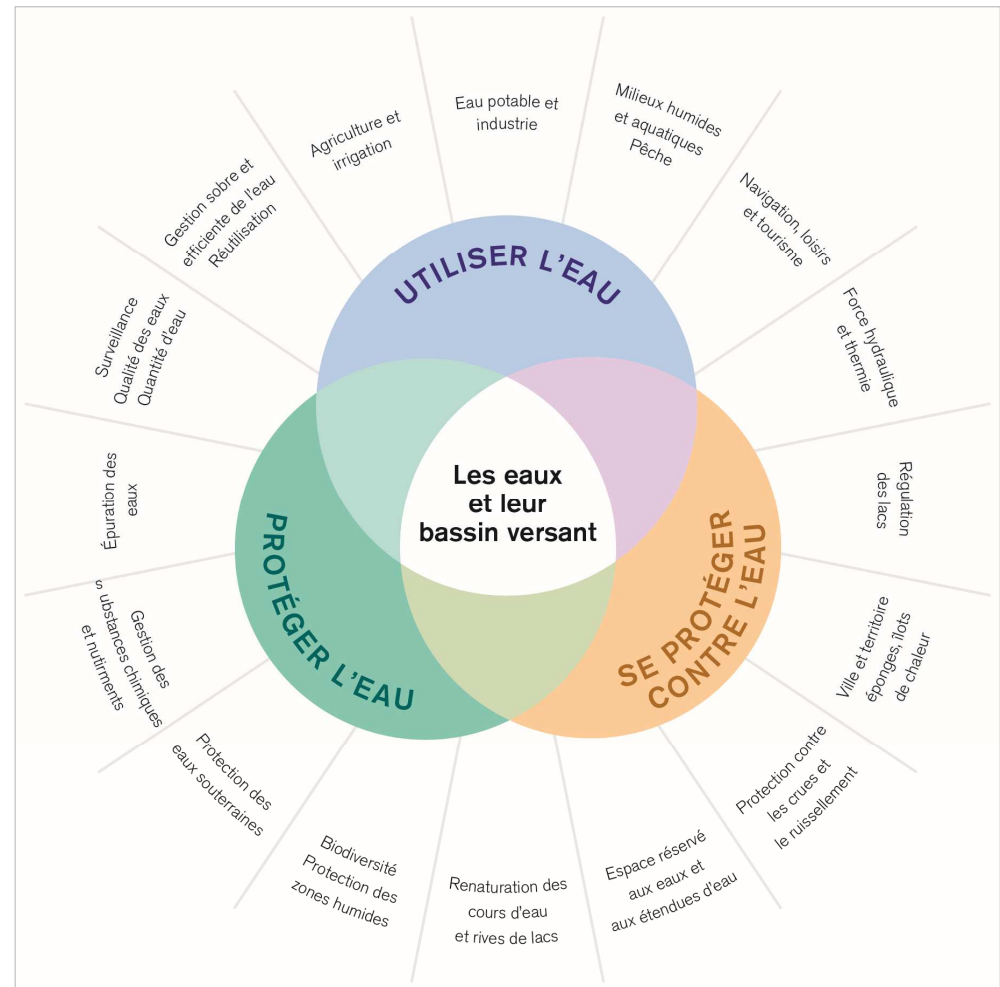
En effet, un équipement ou une installation peut se déployer sur des secteurs en zone à bâtir (art. 15 LAT) et/ou en autres zones (art. 18 LAT et 32 LATC). Les zones pour équipements ou infrastructures planifiées **hors zone à bâtir** sont classées sous l'appellation **zones spéciales**. Les zones spéciales permettent l'implantation d'activités spécifiques (sports, loisirs, extraction de gravier, stations d'épuration, etc.) dont la localisation s'impose hors de la zone à bâtir (art. 18 LAT ; art.32 al. 2 LATC).

La révision des PACom constitue ainsi une occasion stratégique d'intégrer, dans la planification territoriale, les **besoins actuels et futurs liés aux infrastructures d'assainissement**. Elle permet d'anticiper l'évolution des STEP, de garantir les emprises nécessaires à leur adaptation ou à leur développement, et d'assurer leur compatibilité avec les objectifs de long terme en matière d'aménagement du territoire, de protection des eaux et de gestion durable des équipements publics.

# Plan sectoriel de protection des eaux (PSEaux-P)

Elément structurant de la **gestion intégrée des eaux**, avec d'autres démarches parallèles :

- Plan sectoriel d'utilisation des eaux (PSEaux-U)
- Plan sectoriel Irrigation (PSEaux-I)
- *Ville et territoire éponge*
- *Planification cantonale des revitalisations des cours d'eau et rives lacustres*
- *Plan directeur cantonal*
- *Plan climat vaudois*
- *Plan d'actions sols vaudois 2025-2030*
- *Plan d'action biodiversité*
- *Plan sectoriel Infrastructure écologique*
- *Plan phyto vaudois*



# Plan sectoriel de protection des eaux (PSEaux-P)



### Synthèse des mesures

Mesure	Titre	Horizon
<b>Qualité des eaux</b>		
1.1	Développement du réseau de surveillance de la qualité des eaux superficielles et souterraines	2025-2030
1.2	Diagnostic sur les polluants organiques persistants et micropolluants organiques dans les eaux superficielles, souterraines et dans les rejets de STEP	2026-2035
1.3	Diagnostic et suivi de la qualité des eaux superficielles dans les RHP	2026-2035
1.4	Modélisation des transferts d'intrants et de produits phytosanitaires agricoles dans la RHP de la Venoge et élaboration d'un catalogue de bonnes pratiques	2030
1.5	Développement de la stratégie de protection de la qualité des eaux souterraines	2026-2040
1.6	Prévention des pollutions : identification, communication et sensibilisation	2026-2035
<b>Écosystèmes aquatiques</b>		
2.1	Renaturation des cours d'eau et des rives lacustres	2026-2032
2.2	Protection et renaturation de milieux de sources	2026-2032
2.3	Protection des écosystèmes lacustres	2026-2032
2.4	Maintien des ressources en eau dans le bassin versant des biotopes humides	2026-2032
<b>Évacuation des eaux</b>		
3.1	Mise en œuvre de la nouvelle génération des Plans généraux d'évacuation des eaux PGEE 2.0	2026-2035
3.2	Mise en œuvre d'une stratégie pour le traitement et la rétention des eaux de chaussée	2026-2035
3.3	Adaptation du financement communal de l'assainissement	2026-2035
3.4	Plan régional d'évacuation des eaux de la Chamberonne	2018-2038
<b>Sites pollués</b>		
4.1	Mise en œuvre de la priorisation des investigations, de la surveillance et de l'assainissement des sites pollués	2032 et 2045
<b>Industrie et artisanat</b>		
5.1	Mise en œuvre de la priorisation de surveillance des activités industrielles et artisanales	2024-2028
5.2	Établissement et mise en œuvre d'une stratégie concernant l'évacuation des eaux de chantiers	2025-2030
5.3	Recensement et contrôle des places de lavage non agricoles pour les produits phytosanitaires	2026-2028
<b>Épuration des eaux</b>		
6.1	Mise en œuvre de la planification cantonale de l'épuration	2040
6.2	Amélioration de la qualité et de la sécurité d'exploitation des STEP	Continu
6.3	Établissement d'une stratégie de surveillance de l'assainissement individuel	2026-2030
<b>Agriculture</b>		
7.1	Mise en œuvre des contrôles des exploitations agricoles au regard des exigences de protection des eaux	2026-2035
<b>Mise en œuvre du PSEaux-P</b>		
8.1	Suivi du PSEaux-P	2026-2035



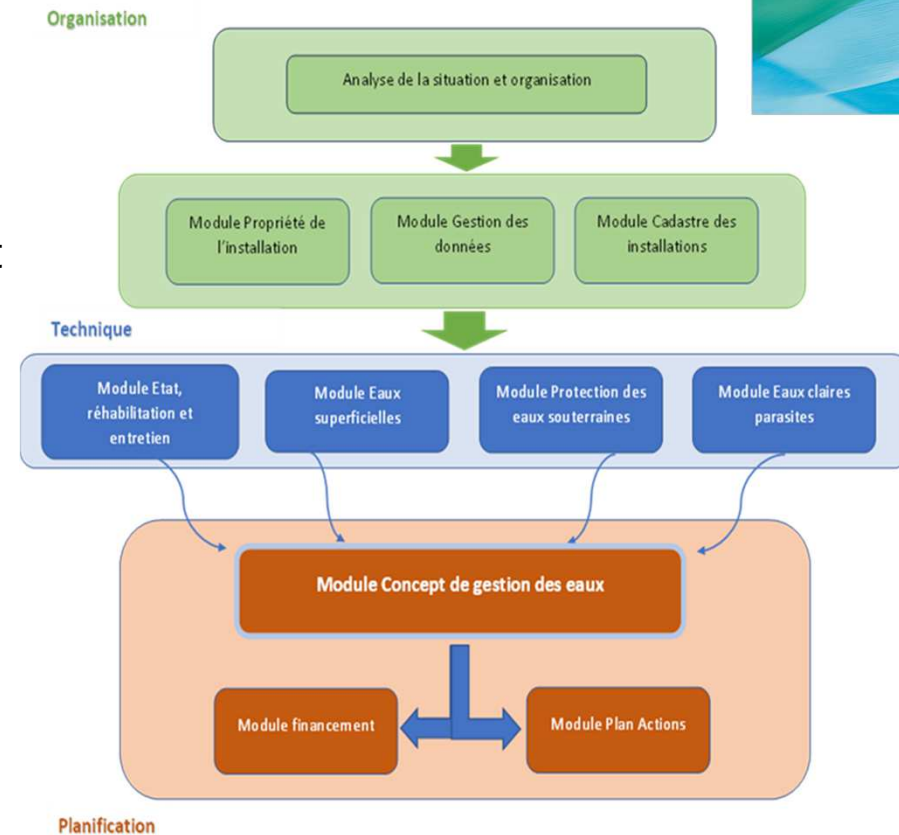
# 3.1

## Mise en œuvre de la nouvelle génération des Plans généraux d'évacuation des eaux PGEE 2.0



PGEE 1.0 – 1990 à 2020  
PGEE 2.0 – 2020 à 2050

- Gestion des eaux à l'échelle du bassin versant de STEP
- Organisation par modules (mise à jour indépendante)
- PGEE numérique (géodonnées), mises à jour régulières des données
- Cahier des charges type, commun pour tous les PGEE 2.0
- Renforcer le cycle de l'eau (infiltration) et intégrer les problématiques de ruissellement





## 3.3

### Adaptation du financement communal de l'assainissement



Outil d'aide aux communes et aux collaborations intercommunales pour fixer le montant de leurs taxes d'évacuation et d'épuration des eaux de manière à garantir sur le long terme la couverture de l'ensemble des coûts occasionnés, la protection des eaux et le bon fonctionnement du système d'évacuation et d'épuration des eaux.

Co-rédigé et publié avec la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC)

Coordonné avec la Surveillance des Prix

Diffusion prévue d'ici l'été 2026



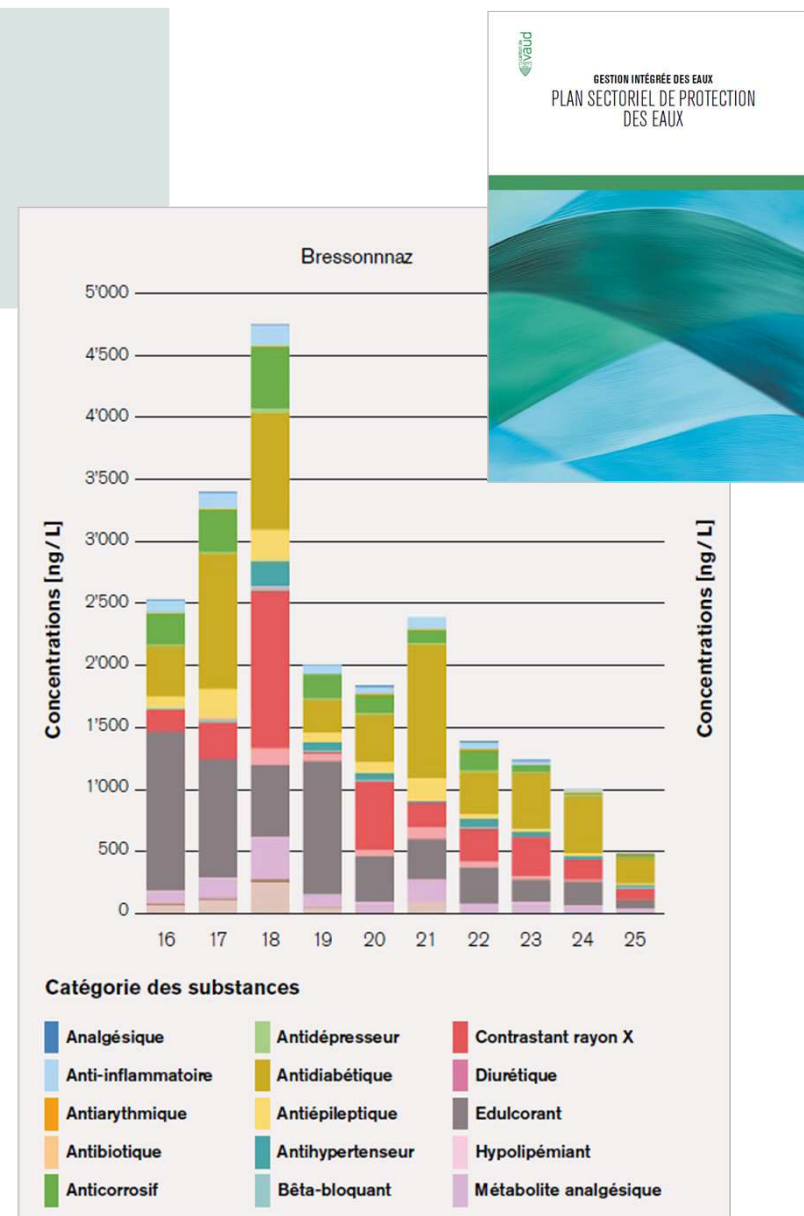
## 6.1

### Mise en œuvre de la planification cantonale de l'épuration

Une diminution importante des micropolluants dans la **Broye** est constatée à la suite de la mise en service du traitement des micropolluants à la **STEP intercantonale d'Ecublens (VOG-FR)** fin 2023, conduisant ainsi à une disparition complète, depuis 2024, des dépassements de la norme de 50 ng/L pour le Diclofenac.

Observations similaires faites dans la Venoge depuis 2018, avec des raccordements de STEP, la modernisation de la STEP de l'AIEE et traitement des micropolluants.

*Moyennes des concentrations cumulées par catégorie de substances dans les échantillons de la station Bressonnaz sur la Broye obtenues ces 10 dernières années*



Merci de votre  
attention

